

Tableau d'aide à la gestion du temps scolaire CYCLE 2

Conforme aux programmes 2008 et au BO hors-série
n°5 du 12 avril 2007 (Mise en œuvre du socle
commun de connaissances et de compétences)

DOMAINES DISCIPLINAIRES	Durée annuelle	Durée Hebdomadaire officielle	Durée Hebdomadaire corrigée (*)	Durée Hebdomadaire corrigée (*) (valeur moyenne)	Vos horaires effectifs	Votre répartition journalière			
						Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
FRANÇAIS	360 h	10 h 00	9 h 10	9 h 10	←.....
MATHÉMATIQUES	180 h	5 h 00	4 h 35	4 h 35	←.....
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	108 h	9 h 00 (**)	10 h 10	2 h 45	←.....
LANGUE VIVANTE	54 h			1 h 20	←.....
PRATIQUE ARTISTIQUE ET HISTOIRE DES ARTS	81 h			2 h 05	←.....
DÉCOUVERTE DU MONDE	81 h			2 h 05	←.....
TOTAUX	864 h	24 h 00	22 h 00	22 h 00	22 h 00	↓ 5 h 30	↓ 5 h 30	↓ 5 h 30	↓ 5 h 30
			+ 2 h 00 de récréation	+ 2 h 00 de récréation	+ 2 h 00 de récréation				

(*) Le temps réservé aux récréations doit être réparti sur l'ensemble des domaines.

(Arrêté du 25 janvier 2002 « L'horaire moyen consacré aux récréations est de 15 minutes par demi-journée à l'école élémentaire. Cet horaire doit s'imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines disciplinaires. A l'école maternelle, le temps des récréations est compris entre 15 et 30 minutes par demi-journée. »). **(Ce temps correspond, en élémentaire, alors à 1/12^{ème} du temps global, soit 8,33 %)**

(**) La déclinaison de cet horaire hebdomadaire sera fonction du projet pédagogique des enseignants, dans le respect des volumes annuels fixés pour chacun des domaines disciplinaires.